



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

#### Cinquante-deuxième session

#### En ligne

1<sup>er</sup>, 2, 3, 6, 7, et 10 septembre 2021

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Les réunions suivantes des groupes de travail auront lieu en ligne:

- i) La Norme générale pour les additifs alimentaires, du lundi 21 juin au mercredi 23 juin de 11 heures à 14 heures (CET).
- ii) Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires, jeudi 24 juin de 11 heures à 14 heures (CET).
- iii) Confirmation des dispositions relatives aux additifs alimentaires, vendredi 25 juin de 11 heures à midi (CET).
- iv) Note 161 – Dispositions relatives aux édulcorants, vendredi 25 juin de midi à 14 heures (CET).

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/FA 21/52/1
2	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires	CX/FA 21/52/2
3(a)	Questions d'intérêt découlant de la FAO et l'OMS et des 87 <sup>e</sup> , 89 <sup>e</sup> et 91 <sup>e</sup> réunions du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) respectivement	CX/FA 21/52/3 CX/FA 21/52/3 Add.1 CX/FA 21/52/3 Add.2
3(b)	Avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant des 87 <sup>e</sup> , 89 <sup>e</sup> et 91 <sup>e</sup> réunions du JECFA respectivement	CX/FA 21/52/4 CX/FA 21/52/4 Add.1 CX/FA 21/52/4 Add.2
	- Observations à l'étape 3	CX/FA 21/52/4 Add.3
4(a)	Confirmation et/ou révision des limites maximales des additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques dans les normes Codex	CX/FA 21/52/5
4(b)	Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produit : Rapport du GTE sur l'alignement	CX/FA 21/52/6
5(a)	<i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA): Rapports du GTE sur la NGAA	CX/FA 21/52/7 CX/FA 21/52/7 Add.1

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, uniquement l'invitation, l'ordre du jour et le rapport seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur le site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles.

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
5(b)	<i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA): Propositions de nouvelles et/ou révision de dispositions relatives aux additifs alimentaires (réponses aux CL 2019/40-FA et CL 2020/36-FA)	CX/FA 21/52/8
5(c)	Poursuite des débats sur les dispositions pertinentes pour les édulcorants associées à la note 161	CX/FA 21/52/9
5(d)	Informations générales sur la disponibilité de données relatives aux nitrates et aux nitrites (réponses à la CL 2019/49-FA)	CX/FA 21/52/10
6	Avant-projet de révision du <i>Système International de Numérotation</i> (SIN) des additifs alimentaires (CXG 36-1989)	CX/FA 21/52/11
	- Observations à l'étape 3	CX/FA 21/52/11 Add.1
7	Proposition d'additions et de modifications à la Liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA (réponses aux CL 2019/41-FA et CL 2020/37-FA)	CX/FA 21/52/12
8	État d'avancement et analyse du système en ligne de la NGAA concernant l'approche de ne pas citer les normes de produits correspondantes	CX/FA 21/52/13
9	Autres questions	
10	Date et lieu de la prochaine session	
11	Adoption du projet de rapport	

#### DOCUMENTS D'INFORMATION

Document d'information pour le débat sur la NGAA	FA/52 INF/01
Document d'information sur les dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits	FA/52 INF/02

#### NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Point 4 de l'ordre du jour:** Les documents énumérés au point 4 (a-b) de l'ordre du jour serviront de base à la discussion au sein du groupe de travail en ligne que sur la confirmation/l'alignement. Les rapports de ce groupe de travail seront disponibles en tant que documents de séance (CRD) lors de la session et seront examinés sous ces points.

**Point 5 de l'ordre du jour:** Les documents énumérés au point 5 (a-c) de l'ordre du jour serviront de base à la discussion au sein des groupes de travail en ligne sur la NGAA et la note 161, respectivement. Les rapports de ces groupes de travail seront disponibles en tant que CRD lors de la session et seront examinés sous ces points.